



Décembre
2015

D.I.C.R.I.M.

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Les risques majeurs à Marsac-sur-l'Isle



Inondation



Feu de forêt



Mouvement de terrain



Transport de
matières dangereuses



Climatique



Pour en
savoir plus

Mairie de Marsac-sur-l'Isle

Tél. : 05 53 06 47 47

www.marsac.org

Préfecture de la Dordogne

Tél. : 05 53 02 24 24

www.dordogne.gouv.fr

Communauté d'agglomération Le Grand Périgueux

www.agglo-perigueux.fr

Portail ministériel d'information sur les risques naturels et technologiques

www.prim.net

Portail interministériel de prévention des risques majeurs

www.risques.gouv.fr

Prévisions et vigilances

www.meteofrance.com

www.vigicrues.gouv.fr

www.dordogne.equipement.gouv.fr/crudor

► Qu'entend-on par risque majeur ?

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou technologique dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

L'alerte sera donnée par les services municipaux sur le territoire par tous les moyens dont ils disposent.

Numéros utiles

Pompiers : 18 ou 112

Police / gendarmerie : 17

Samu : 15



Le risque inondation

Le territoire communal est concerné par le risque inondation sur le bassin de l'Isle.

Actions de prévention

La principale action mise en œuvre par la Commune est le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI), approuvé par arrêté préfectoral du 1^{er} février 2000.

Les bons réflexes face au risque :

Avant

À l'intérieur d'un bâtiment :

- > Couper le gaz et l'électricité ;
- > Obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux ;
- > Mettre au sec les meubles, objets, matières et produits ;
- > Faire une réserve d'eau potable et de nourriture ;
- > Prévoir les moyens d'évacuation.

À l'extérieur :

- > Éloigner son véhicule d'une zone qui peut être emporté par la crue ;
- > S'éloigner de la zone dangereuse et se réfugier sur un point haut.

Pendant

- > S'informer de l'évolution de la montée des eaux

- et du niveau de vigilance (radio, mairie...);
- > Se conformer aux directives des services de secours ;
- > Se réfugier sur un point haut (étages, collines) ;
- > Signaler sa présence et attendre les secours ou l'ordre d'évacuation ;
- > Ne pas s'engager sur une route inondée.

Après

- > Évacuer rapidement l'eau des locaux encore inondés ;
- > Nettoyer, aérer et désinfecter les pièces inondées ;
- > Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche ;
- > Chauffer dès que possible ;
- > Déposer un dossier auprès de son assureur dans les plus brefs délais.



Le risque mouvement de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol sous l'effet d'influences naturelles. Un plan de prévention des risques mouvements différentiels de terrains liés au phénomène de retrait gonflement des sols argileux, au phénomène de dolines et d'effondrements approuvé par arrêté préfectoral le 28 juillet 2006.

Le territoire communal est concerné en totalité à l'exception des berges de l'Isle.

Les bons réflexes face au risque :

Avant

- > S'informer des risques et de leur localisation potentielle ;
- > S'informer des consignes de sauvegarde à appliquer en cas de déclenchement du phénomène ;

Signaler à la mairie :

- > L'apparition de fissures dans le sol ;
- > Les modifications importantes apparaissant dans les constructions ;

- > L'apparition d'un fontis (affaissement du sol prouvé par un éboulement souterrain).

Pendant

- > Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments ;
- > Fuir latéralement la zone dangereuse ;
- > Gagner au plus vite les hauteurs les zones du territoire non concernées par le mouvement ;
- > Ne pas revenir sur ses pas.

Après

- > Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé sans autorisation des autorités ou avis d'un expert ;
- > Empêcher l'accès au public.



Le risque feu de forêts

Sur le territoire communal les massifs forestiers se situent haut dessus de la route de Bordeaux (RD 6089) et correspondent à 1/3 de la Commune.

Les bons réflexes face au risque :

Avant

Prévoir des points de lutte :

- > Point d'eau, matériels... ;
- > Débroussailler autour de la maison (obligatoire) ;
- > Vérifier les fermetures et la toiture.

Pendant

Si on est témoin d'un départ de feu :

- > Prévenir les pompiers ;

- > Fuir avec le feu toujours dans le dos ;
- > Respirer à travers un chiffon humide ;
- > Ne pas sortir de voiture.

Dans un bâtiment :

- > Ouvrir le portail du terrain ;
- > Fermer les bouteilles de gaz ;
- > Fermer et arroser les portes, fenêtres et volets ;
- > Occulter les aérations avec des linges humides.



Le risque transport de matières dangereuses

Le risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors de transport de ces matières, essentiellement par voie routière et ferroviaire.

Le TMD ne concerne pas que les produits hautement toxiques, explosifs ou polluants. Tous les produits dont nous avons régulièrement besoin, comme les carburants, le gaz ou les engrais, peuvent, en cas d'événement, présenter des risques pour la population ou l'environnement.

La commune est essentiellement concernée sur les axes : route de Bordeaux (RD 6089), l'avenue Louis Suder (RD 710E) et la route de Ribérac (RD 710).

Les bons réflexes face au risque

Avant

- > Savoir identifier un convoi de matières dangereuses : connaître les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport.

Pendant

Si l'on est témoin d'un accident :

- > Donner l'alerte : sapeurs-pompiers (18), police ou gendarmerie (17, numéro international (112) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le code de danger, le code de matière du produit et la nature du sinistre ;
- > S'il y a des victimes, ne pas les déplacer, sauf cas d'incendie ;
- > S'éloigner.

Si un nuage toxique vient vers vous :

- > fuir selon un axe perpendiculaire au vent ;

- > Se mettre à l'abri dans un bâtiment ou se confiner dans le bâtiment dans lequel on est ;
- > Se laver en cas d'irritation et si possible se changer.

Pendant l'intervention :

- > Se confiner dans un bâtiment ;
- > Obstruer toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aération, cheminée...);
- > S'éloigner des portes et fenêtres ;
- > Ne pas fumer ;
- > Ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille (ils sont eux aussi protégés) ;
- > Ne pas téléphoner.

Après

- > Si vous êtes confiné, à la fin de l'alerte, aérer le local.

Dans tous les cas, se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours (pompiers).



Les bons réflexes face au risque

Avant

Tempête :

- > Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés ;
- > Fermer portes et volets ;
- > Arrêter les chantiers ;
- > Rentrer les animaux et le matériel.

Grand froid :

- > Protéger vos canalisations d'eau contre le gel ;
- > Prévoir des moyens d'éclairage et de chauffage de secours en cas de coupure d'électricité.

Canicule :

- > Prévoir des bouteilles d'eau, des brumisateurs et des ventilateurs.

Pendant

Apporter une première aide aux voisins, aux personnes âgées et handicapées si l'épisode de crise dure plusieurs jours (neige, canicule...).

Tempête :

- > Ne pas sortir ;
- > Débrancher les appareils électriques ;
- > Ne pas monter sur les toitures.

Grand froid :

- > Veiller à un habillement adéquat ;
- > Ne pas sortir les enfants en bas âge ;
- > Ne pas surchauffer les logements et veiller à une aération correcte ;

- > Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol et surveiller les canalisations d'eau.

Canicule :

- > La journée : fermer les fenêtres et volets et aérer la nuit ;
- > Utiliser ventilateurs et brumisateurs ;
- > Boire 1,5 litre par jour même sans soif ;
- > Ne pas boire d'alcool ni de boissons trop sucrées ;
- > Limiter les exercices physiques ;
- > S'informer : écouter et suivre les consignes données par la radio et les autorités.

Après

- > Se mettre à la disposition des secours si besoin de volontaires ;
- > Évaluer : les dégâts, les points dangereux et s'en éloigner.

Tempête :

- > Couper les arbres qui menacent de tomber ;
- > Ne pas toucher les câbles électriques et téléphoniques tombés.

Grand froid :

- > Évaluer les dégâts et les dangers ;
- > Vérifier les canalisations d'eau après le dégel ;
- > Ne pas toucher câbles électriques tombés.

Canicule :

- > Limiter les exercices physiques pendant quelques jours ;
- > Continuer à boire régulièrement de l'eau.

CONSIGNES GÉNÉRALES POUR SA SÉCURITÉ

Prévoir les équipements minimum chez soi :

- Radio portable avec piles ;
- Lampe de poche ;
- Eau potable ;
- Papiers personnels ;
- Traitement médicamenteux et médicaments de première urgence ;
- Couvertures / vêtements de rechange ;
- Ne pas téléphoner sauf en cas de danger vital pour ne pas saturer les lignes téléphoniques ;
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école (ils sont pris en charge par leur enseignant).

Pour s'informer :

- Écouter la radio locale (les premières consignes seront données par France Bleu Périgord 91.7 FM qui les reçoit de la Préfecture).